

RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**DIRECTION DES RELATIONS
ET DES RESSOURCES HUMAINES**
Direction des Personnels Enseignants

ARRETE PORTANT COMPOSITION DE LA CCPA DES AGENTS NON TITULAIRES D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION ET PSY-EN

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX
CHANCELIER DES UNIVERSITES D'AQUITAINE**

VU les lois n° 83- 634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
VU le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984,

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 instituant des Commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'Education nationale

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de Monsieur Olivier DUGRIP, Recteur de l'académie de Bordeaux ;

VU l'arrêté du 29 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Laurent GERIN dans l'emploi de Secrétaire Général du Rectorat de l'académie de Bordeaux à compter du 8 février 2016 ;

VU les résultats des élections à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation, d'orientation en date du 7 décembre 2018 ;

-A R R E T E-

ARTICLE 1 : La composition de la commission consultative paritaire académique des **AGENTS NON TITULAIRES EXERCANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE** est la suivante :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Membres titulaires :

Monsieur Laurent GERIN, Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux,
Monsieur Philippe MICHELI, Secrétaire général de la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Lot et Garonne,
Madame Susan GALAND, Inspectrice d'académie, Inspectrice Pédagogique Régionale,
Monsieur Stéphane GOY, Inspecteur d'académie, Inspecteur Pédagogique Régional.

Membres suppléants :

Madame Claude GAUDY, Secrétaire Générale adjointe, Directrice des Relations et des Ressources Humaines, Rectorat de Bordeaux,
Monsieur Jean-Sébastien ABOUD, Principal du collège François Truffaut de Saint Martin de Seignanx,
Madame Magalie SABBAH, Directrice des personnels enseignants, Rectorat de Bordeaux,
Madame Caroline DESMETTRE, Chef de bureau direction des personnels enseignants, Rectorat de Bordeaux.

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

Membres titulaires :

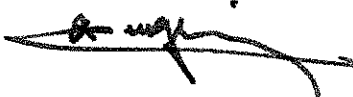
Madame Delphine DISCAMPS, Lycée Professionnel Marcel Dassault de Mérignac,
Madame Armelle CHAGNAUD, Lycée Professionnel Hélène Duc de Bergerac,
Madame Syham AURAIX, Lycée Polyvalent A. Kastler de Talence,
Monsieur Abde-Razak CHARIFI, Lycée Professionnel de l'Estuaire de Blaye.

Membres suppléants :

Monsieur Saïd KHOUDI, Collège J. Jaurès de Cenon,
Madame Gwendoline COETMEUR, Lycée N. Brémontier de Bordeaux,
Madame Marion MAS, Lycée Général et Technologique Max Linder de Libourne,
Madame Chrystelle DARVES-BLANC, Lycée Polyvalent G. Leygues-L.Couffignal de Villeneuve-sur-Lot.

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 15 janvier 2019


Olivier DUGRIP